

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	14 335 663	58,86	146,65	14 869 000	8 751 893	58,36	8 677 548
Taxe foncière non bâties (TFNB)	338 976	174,70	297,11	352 000	614 944	173,22	605 734
Taxe d'habitation (TH)	1 460 206	10,25	51,37	1 268 000	129 970	10,16	128 829
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	9 416 111
			Total	9 496 807	>>>	>>>	
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	58,36		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	9 416 111 = 0,9915028	173,22		
Taxe d'habitation (TH)	9 496 807	10,16		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	15 371			360 257	229 317	475 438	-2 452 137	-1 371 754
								11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
9 416 111		-1 371 754		8 044 357

À MONTAUBAN  
Le 12 MARS 2024  
Pour la Direction des Finances publiques,  
M POUX JEAN-MICHEL  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 12/04/2024  
Pour la Préfecture,  
MONTAUBAN



**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	16 996	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	3 538	b. Par la loi	1 403 485	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	269 175	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux : exo de longue durée	2 855	a. Par le conseil municipal	63 635	e. Centrales géothermiques	
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	67 693	b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
<b>Taxe d'habitation :</b>	>>>	c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotations pour perte de THLV		<b>Cotisation foncière des entreprises</b>		h. Installations gazières et autres	
b. Mayotte		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	15 371
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		b. Par la loi			
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées	1 268 000	a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
d. Autres allocations		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	239 204	c. Coefficient correcteur	0,728624
		d. Bases dégrévées locaux vacants		d. Taux FB commune 2020	30,03
		e. Bases dégrévées majo THS		e. Taux FB département 2020	28,93
<b>6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX</b>		<b>6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</b>		<b>6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE</b>	
<b>6.1. TAUX PLAFONDS</b>					
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :	Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :
	national 11	de 2024	de 2023	(col. 13 - col. 14)	a. National
	départemental 12	13	14	15	b. Communal
		149,65	3,00000	146,65	<b>Taux maximum :</b>
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	303,88	6,77000	297,11	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	61,13	9,76000	51,37	b. Taux maximum de la majoration spéciale
Taxe d'habitation (TH)	24,45	>>>	>>>	>>>	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	
<b>6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...</b>					
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		>>>			
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		>>>			
		a. Tx moy. 75% départemental		Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
		9,84		33,14	
		>>>		>>>	

AR Prefecture

082-218201127-20240409-CM20240409\_07-DE

Recu le 04/02/24